



LE PASTORALISME

Sixt, le plus grand territoire pastoral de Haute-Savoie



La Mairie,

P4 gestionnaire
du patrimoine communal

Le PADD,

P10 un projet de territoire

Les finances publiques

P7 La diminution des dotations
de l'Etat, un frein économique

Mairie

Tél. 04 50 34 44 25
 Fax 04 50 34 10 14
 contact@mairie-sixtferacheval.fr
 www.mairie-sixtferacheval.fr

Jours et horaires

d'ouverture au public :

- Lundi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h
- Mardi, mercredi : 9h-12h

Permanence du Maire et des Adjointes

- Le vendredi sur rendez-vous

Déchets et encombrants

Collecte des ordures ménagères dans les locaux prévus à cet effet

- En basse saison : mardi
- Pendant les vacances scolaires : mardi et vendredi

Ramassage des encombrants

- UNIQUEMENT sur RDV
 Tél. 04 50 34 44 25
- Le 1^{er} mercredi de chaque mois de mai à octobre uniquement

Déchetterie de Jutteninges

- du lundi au samedi 8h-12h / 14h-17h
- Tél. 04 50 90 10 04

Apports de déchets verts ligneux à la station d'épuration de Morillon

- du lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-17h
- vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30
- samedi : 15h-17h

sommaire

L'éditorial du maire 3

Commune : fonctionnement 4

La Commune, un acteur de la vie économique



Budget 5

L'argent, le nerf de la guerre

Montagnes du Giffre 9

Une communauté de communes, à quoi cela sert ?

Urbanisme et PADD 10

Révision / élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Agriculture et forêts 13

Le CRPF, un appui pour les propriétaires forestiers privés

Pastoralisme 14

Sixt, le premier territoire pastoral de Haute-Savoie

Réserve naturelle 16

La Réserve Naturelle de Sixt-Passy et ses enjeux

À vous l'honneur ! 18

Prazon, un groupe folklorique qui a des jambes de 20 ans



Brèves, État civil 19

Agenda des manifestations 20



Stéphane Bouvet
 Maire de Sixt-Fer-à-Cheval

Après un peu plus d'une année de fonctionnement de notre nouvelle équipe et d'une année 2014 qui n'a pas été un long fleuve tranquille tant d'un point de vu local, qu' au niveau national, vous pouvez constater, que vos élus se sont vite mis dans le bain : réception finale de « la Maison de la Montagne » ; finalisation et réception de « l'Espace la Reine des Alpes » ; gestion, procédure juridique, réorganisation et reconstruction de l'espace culturel suite à l'incendie volontaire ; engagement du projet de PLU dans la suite du diagnostic ; nouvelle dynamique pour la liaison Sixt-Flaine ; OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) d'un développement immobilier sur Salvagny ; mais aussi des travaux courants dans l'aménagement des sites, dans l'entretien des bâtiments et du patrimoine, dans la gestion des torrents et dans les alpages.

Aujourd'hui ce qu'il nous manque, ce n'est pas notre motivation, notre volonté d'entreprendre ou les projets, mais c'est tout simplement les moyens financiers nécessaires à la dynamique économique de notre commune. Cette dynamique est pourtant nécessaire pour les entreprises, l'artisanat, les commerces ou tout autre acteur économique.

La baisse globale des dotations aux collectivités est sans précédent. Entre le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et la baisse de la dotation Globale de Fonctionnement (DGF), nous avons perdu plus de 150 000 € de baisse de la Dotation en deux ans. Sans compter les baisses des subventions du conseil départemental ou du conseil régional soumis au même régime.

Malgré ces contraintes financières, malgré un contexte économique national qui ne s'améliore pas, nous devons renforcer notre solidarité, rester dynamique et être innovant dans nos projets.

Ce moment difficile est indéniable, mais il ne doit pas nous faire oublier tout le reste. Nous ne sommes pas à plaindre contrairement à certaines régions ou certains pays. Nous avons des atouts non délocalisables qui prennent davantage de valeur : notre environnement, nos sites, nos montagnes, nos alpages, notre patrimoine, nos traditions, notre culture, tant de choses que bien d'autres aimeraient avoir et qui s'expriment à travers ce bulletin municipal ou lors de moments comme la Fête de la terre de cet été.

Car au fond de nous, nous sommes «Authentique par nature», Bonne saison estivale à tous.

“ Car au fond de nous, nous sommes « Authentique par nature ! ».

Stéphane BOUVET

La Commune, un acteur de la vie économique

LA GESTION DES SERVICES PUBLICS

Toute commune est amenée à gérer deux types de services : les services publics administratifs (SPA), qui ne relèvent pas d'une logique exclusivement financière et les services publics industriels et commerciaux (SPIC), qui s'apparentent à une gestion privée.

Si les services publics administratifs restent généralement gérés directement par les Collectivités, la gestion des services publics industriels et commerciaux peut être assurée par la collectivité ou être confiée à des partenaires privés.

Les collectivités locales sont aujourd'hui de véritables acteurs de l'économie. Les communes sont incitées à assumer des responsabilités en matière de création ou de maintien d'emplois et plus généralement en matière de développement économique.

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval gère, en régie, ses services administratifs mais également des services commerciaux (poste, et presse). En qualité de propriétaire et de loueur de fonds, elle contribue à la présence d'activités économiques et de services spécifiques sur son territoire.

Véritable choix politique des élus, cette intervention économique de la Collectivité revêt donc différentes formes quant à sa gestion ; gestion en régie ou délégations de service public pour la gestion des services public, ou encore baux commerciaux pour la gestion du patrimoine purement privé. ♥

LA GESTION DES SERVICES PUBLICS

Deux orientations principales se dessinent ... dans la gestion des services publics :

- la gestion directe ou en régie
- la gestion déléguée, c'est-à-dire confiée à des tiers.

Dans la gestion de ses propres services et activités, la commune met en œuvre ces deux modes de gestion :

LA GESTION DIRECTE

Le pôle culturel : poste, presse, médiathèque, ludothèque.

Suite au départ en retraite d'un commerçant du village et compte tenu d'absence d'initiative privée pour poursuivre l'exploitation de la presse et du point poste, le conseil municipal a choisi de reprendre le flambeau et de maintenir l'activité sur la commune en créant une régie.



▲ LA MAIRIE, SITUÉE AU CŒUR DU CHEF-LIEU EST LE PASSAGE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ACTES IMPORTANTS DE LA COMMUNAUTÉ.

Un agent communal a été recruté pour assurer la gestion du point presse, de l'Agence Postale Communale (APC) et de la médiathèque.

La poste est partenaire de l'opération et aide au financement de l'APC. Une convention a été conclue entre la Commune et la Poste. Cette convention prévoit notamment l'attribution d'une subvention mensuelle de 1000 euros au bénéfice de la commune. Bien évidemment, toutes les charges ne sont pas couvertes par cette subvention et le budget communal contribue au fonctionnement de ces services. Ce choix de la commune a été guidé par le fait de maintenir sur place, à destination de sa population mais aussi des visiteurs, divers services jugés indispensables à la vie du village.

Le conseil municipal s'attache à assurer le fonctionnement de ce pôle culturel sur la période la plus large possible tout en veillant à ne pas trop alourdir les charges de fonctionnement. Toutefois, le regroupement de ces 3 activités permet d'assurer une ouverture plus large que celles proposées habituellement dans les simples agences postales.

Des bénévoles sont également associés à la gestion de la médiathèque et nous les en

remercions vivement ! Leur participation est indispensable au bon fonctionnement du service ; toutes les personnes désirant rejoindre l'équipe sont les bienvenues.... Certes, certains lecteurs regrettent de ne pas trouver sur site toute la presse nationale mais un panel relativement large vous est proposé ! Gageons que ce service continuera de fonctionner et que les habitants joueront le jeu en fréquentant cet espace créé pour eux ! ♥

LA GESTION DÉLÉGUÉE

La gestion déléguée consiste à transférer la gestion d'un service public à des personnes privées. Elle revêt plusieurs formes notamment l'affermage ou la concession. ♥

L'affermage :

Par ce mode de gestion, une personne publique confiée à un « fermier » l'exploitation d'un service public dont les ouvrages ont été construits par la collectivité organisatrice. Les risques du fermier sont limités à la seule exploitation des ouvrages : il ne construit ni ne finance les ouvrages. Le fermier se rémunère directement sur l'usager.

La commune est propriétaire de trois refuges de montagne : Anterne (Alfred Wills), le Grenairon et la Vogealle.

La gestion de ces refuges a été confiée par convention à des personnes privées qui ont à charge d'exploiter ces bâtiments. En contrepartie de cette mise à disposition de bâtiments communaux, les « fermiers » versent à la commune une « redevance ».

Si les redevances versées contribuent à alimenter le budget communal, les charges liées à l'entretien et à la rénovation des bâtiments restent importantes pour la collectivité.

Toutefois, en qualité de commune de montagne dont l'activité estivale est largement orientée vers la randonnée pédestre, il est important que les randonneurs puissent trouver sur le territoire communal des refuges d'altitude. La maîtrise totale de ces bâtiments, de leur devenir et leur affectation à l'usage du public permet de conserver leur vocation de refuge et de pérenniser cette activité sur la commune.

En 2014, plus de 5 800 nuitées ont été recensées sur les trois refuges. Les redevances versées à la Commune pour la location des 3 refuges représentent 39 000 euros.

Les conventions avec les trois gardiens actuels ont été signées au printemps 2014. Les contrats ont une durée de 6 ans au terme desquels une nouvelle consultation sera organisée et ouverte à tout candidat.

Le camping municipal, situé au hameau du Pelly, a été jusqu'à ce jour géré en gestion directe. La commune recrutait chaque année deux agents en charge de l'accueil et de l'entretien du camping. Le camping fonctionnait de début juin à mi-septembre. Avec ses 104 emplacements il peut potentiellement accueillir jusqu'à 400 personnes.

L'accueil de ces visiteurs permet d'augmenter le nombre de séjournant sur la commune, et par conséquent, de doper l'activité touristique du village et des commerces locaux.

Bien que la régie directe permette à la commune de conserver la totale maîtrise de la gestion du camping, par délibération du 21 octobre 2014 le conseil municipal a choisi de confier la gestion de cet établissement à un exploitant privé. En effet, ayant conscience que le potentiel du camping n'était pas pleinement exploité par la Commune, le conseil municipal a décidé de confier son exploitation à une personne privée qui aura en charge son entière gestion. Le Conseil estime que les actions en matière de promotion, de commercialisation et d'animation du site seront davantage développées par un gestionnaire privé.

Une consultation sous la forme d'une délégation de service public a été engagée avec un projet de convention portant sur deux années.

De son côté, durant ces deux années, le conseil municipal aura à charge de définir un programme d'investissement à moyen terme pour le camping. Ce programme d'investissement servira de cahier des charges à la prochaine consultation qui portera sur une durée plus importante avec



▲ CHALET DU CIRQUE DU FER-À-CHEVAL

investissement à la charge de l'exploitant.

M et Mme Chaigneau sont donc investis depuis ce printemps dans la gestion du camping. Ils exploitent également le snack (propriété privée) située à l'aval du camping.

A moyen terme, le contrat du camping prendra la forme d'une concession avec obligation pour le concessionnaire de réaliser les investissements qui auront été programmés par la collectivité. Ce contrat entrera en vigueur pour la saison d'été 2017. Comme pour les refuges toutes les personnes intéressées pourront faire acte de candidature. ♥

La concession :

La concession de service public est un mode de gestion par lequel une collectivité confie à son « délégataire » le soin de construire, de financer et d'exploiter un équipement à ses risques et périls, en vertu d'un contrat d'une durée suffisante pour permettre l'amortissement des immobilisations financées par le délégataire. Dans la concession traditionnelle, le concessionnaire est normalement rémunéré par des redevances perçues sur les usagers. Par contrat du 28 janvier 2013 la Commune a confié au Domaine Skiable du Giffre la gestion et l'exploitation de son domaine skiable. La concession prévoit la réalisation d'investissements à la charge du concessionnaire, notamment la réalisation, sous conditions, de la liaison entre Sixt et Flaine. ♥

LES AUTRES MODES DE GESTION

Comme un particulier, les communes peuvent également être propriétaires d'un patrimoine immobilier susceptible de leur procurer des ressources au travers des loyers ou redevances qu'elles vont percevoir. Il s'agit notamment de biens immobiliers appartenant à leur domaine privé ou à leur domaine public.

Les biens communaux affectés à l'usage



ARTICLE RÉDIGÉ PAR EMMANUELLE DEFFAYET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES.

du public ou faisant l'objet d'un aménagement indispensable pour l'exploitation d'un service public sont réputés appartenir au domaine public communal. Les biens des communes qui ne rentrent pas dans cette catégorie constituent le domaine privé communal. ♥

Les conventions de mise à disposition du domaine public

La gestion de certains biens des collectivités publiques réputés appartenir à leur domaine public et être affectés à l'usage du public peut être déléguée à des partenaires privés via des conventions de mise à disposition du domaine public.

Lorsque l'occupant d'un bâtiment communal bénéficie d'une convention de type convention temporaire du domaine public il ne peut se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale. Les conventions temporaires d'occupation du domaine public sont en effet précaires et révocables.

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval dispose de plusieurs biens délégués sous cette forme : il s'agit soit de terrains issus du domaine public et supports d'activités commerciales (snack des tines, chalet rafting, chalet ESF, plateformes de stockage, etc.) ou de bâtiments propriétés du domaine public dont la gestion est confiée à des tiers (Restaurant du Fer-à-Cheval). ♥

La Commune, un acteur de la vie économique

Point mairie : une volonté des élus

La commune de Sixt-fer-à-cheval au delà de son rôle de gestionnaire de service public administratif intervient très largement dans la sphère économique.

Les données budgétaires de la commune traduisent d'ailleurs cette orientation puisque notre budget de fonctionnement est bien plus important que le budget moyen d'une commune de la même strate. Tout comme le budget, les effectifs de la Commune ne correspondent pas non plus à ceux d'une Commune non touristique de 800 habitants. La Commune constitue donc un acteur économique important pour le développement du village. Il s'agit là d'une volonté marquée des élus d'impulser ou de participer au développement économique du village. 🍀

Pour l'exploitation du Chalet du Cirque du Fer-à-Cheval, la commune propriétaire des murs et du fonds de commerce a opté pour une gestion sous la forme d'une convention de mise à disposition du domaine public afin de conserver la maîtrise de certaines dispositions du contrat et d'imposer au contractant des clauses qui ne peuvent figurer dans un bail commercial classique.

Ainsi l'exploitant du Chalet du Cirque du Fer-à-Cheval est tenu de rester ouvert au public dans des conditions préalablement prévues au contrat. Il doit assurer à certaines périodes l'entretien de la salle hors-sac située au sous sol du chalet restaurant, il doit également mettre à disposition de ses clients des documents promotionnels de la commune. Enfin il a l'obligation de communiquer à la commune ses comptes et résultats d'exploitation. 🍀



▲ LES PIÈGES À GRAVIER



▲ LA SARL BACCHETTI

Les baux commerciaux

Les biens appartenant au domaine privé de la Commune sont généralement loués par le biais de baux commerciaux.

La commune en qualité de propriétaire de l'auberge de Salvagny loue par bail commercial ses murs à un exploitant dénommé « preneur », propriétaire du fonds de commerce attaché au bâtiment.

L'auberge communale de par sa capacité d'accueil est un véritable acteur de la vie économique du village. L'accueil de groupes en hiver permet d'augmenter la fréquentation du domaine skiable et contribue à ce que les jeunes skieurs puissent découvrir les sports d'hiver.

Outre le fait que ces « petits séjournants » d'aujourd'hui seront nos clients de demain, il faut aussi prendre en compte l'importance des centres de vacances pour l'économie du tourisme puisqu'ils soutiennent l'offre économique locale de par leur imbrications avec d'autres acteurs économiques du territoire : épicerie, magasins de souvenirs, de sport, prestataires d'activités



▲ L'AUBERGE DE SALVAGNY

sportives, refuges, etc., ils sont également créateurs d'emplois et fonctionnent généralement au-delà de la stricte saison été / hiver en accueillant des classes de découvertes.

En tête du palmarès des accueils de séjours de vacances pour mineurs par département, la Haute-Savoie comptabilise 847 000 journées enfants en 2011.

Comme de nombreuses communes de montagne, Sixt-Fer-à-Cheval a du faire face à la disparition progressive de ses centres de vacances. En effet, les politiques nationales en faveur des jeunes ayant été d'avantage axées sur les mini-camps, les craintes des familles de laisser partir leurs enfants en « colo », le coût parfois excessif de certains séjours, etc. sont autant de facteurs qui ont contribué à la fermeture progressive d'établissements d'accueil d'enfants.

En conservant la propriété du bâtiment de l'auberge et la maîtrise du bail, la commune contribue donc à maintenir l'accueil de groupes et de familles sur son territoire.

Le bail de l'auberge d'une durée de neuf ans est renouvelé à l'issue de chaque période selon les règles du droit commercial. Toutefois, avant l'arrivée à échéance du bail, le propriétaire du fonds de commerce peut librement céder son fonds. Dans ce cas, sous réserve de présentation de garanties suffisantes, l'acquéreur du fonds deviendra à son tour bénéficiaire du bail.

Un bail commercial a également été conclu pour l'exploitation de la gravière, située à l'amont des gorges des Tines, et exploitée par la SARL Bacchetti. Par ce contrat la SARL Bacchetti est autorisée à prélever des matériaux dans le Giffre et à les revendre pour son propre compte.

En contrepartie de cette autorisation et conformément au bail, elle verse à la commune un loyer. 🍀

L'argent, le nerf de la guerre



LES FINANCES COMMUNALES

(Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Cela consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

En 2012, le FPIC a coûté à notre commune 9 696 euros et 12 276,00 euros en 2015, La CCMG a versé à ce titre 185 768 euros qui impactent directement nos impôts locaux. 🍀

Les finances communales

Voici quelques règles comptables.

Les collectivités locales sont soumises aux règles de la comptabilité publique, elles appliquent le principe de la séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable.

L'ordonnateur (le maire) initie les opérations budgétaires. Il émet les titres de recettes et les mandats de dépenses.

Le comptable (Trésor Public) exécute les recettes et les dépenses. C'est la seule personne habilitée à manier les fonds publics de la collectivité. Il assure les encaissements et règle les dépenses.

Le budget est un acte juridique qui prévoit les recettes et les dépenses de la collectivité pour l'année. Il est approuvé par le conseil municipal

avant la date limite fixée au 15 avril de l'exercice. Le budget peut être modifié à tout moment par délibération du conseil municipal, il s'agit d'une décision modificative (DM)

Un budget est présenté en dépenses et en recettes en deux sections :

- **Section investissement** : elle regroupe les biens destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité et leurs financements.
- **Section fonctionnement** : elle regroupe les dépenses qui assurent le fonctionnement de la collectivité. Elle doit dégager un excédent utilisé en priorité pour couvrir les remboursements des emprunts et assurer l'autofinancement des investissements.

Le budget doit être équilibré dans chacune des deux sections.

A la fin de l'exercice, la commune présente la synthèse de l'exécution budgétaire de l'année, il s'agit du compte administratif. Parallèlement, le comptable présente une synthèse à la collectivité, le compte de gestion. Les deux documents doivent donner un résultat identique.

Le compte administratif (CA) est présenté au conseil municipal pour validation. 🍀

Présentation du compte administratif

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges de caractère général	406 561,50 €	Produits et services	227 230,52 €
Charges de personnel	496 360,38 €	Impôts et taxes	1 106 120,08 €
Autres charges de gestion courantes	513 167,27 €	Dotations et participations	508 868,83 €
Charges financières	77 280,67 €	Autres produits de gestion courants	207 860,71 €
Charges exceptionnelles	10 000,00 €	Produits exceptionnels	2 001,00 €
Fonds péréquation FPIC	12 753,00 €	Atténuations de charges	17 601,11 €
Opération d'ordre (sortie actif)	11 842,09 €	Opération d'ordre (sortie actif)	9 842,09 €
TOTAL	1 527 964,91 €		2 079 524,34 €

Excédent de fonctionnement 2014

551 559,43 €

Excédent de fonctionnement 2013

737 597,95 €

Part affectée à l'investissement

-457 597,95 €

Cloture exercice au 31.12.2014

831 559,43 €

L'argent, le nerf de la guerre

Présentation du compte administratif

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement du capital emprunts	184 299,98 €	Fonds et réserves	206 497,09 €
Révision PLU / logiciel	62 984,40 €		
Acquisition foncières	4 196,19 €	Part affectée investissements	457 597,95 €
Travaux bâtiments communaux	1 503 910,89 €		
Travaux voirie communale	70 444,45 €		
Travaux aménagement réseaux	123 396,05 €	Subventions équipements	563 463,81 €
Véhicules	18 681,20 €		
Outillage, mat mobilier	39 157,39 €	Sortie actifs	11 842,09 €
Cession actif	9 842,09 €		
AFP	29 086,27 €		
TOTAL	2 045 998,91 €		1 239 400,94 €

Le solde de clôture de la section investissement présente un déficit de 338 880,67 euros. C'est seulement, une fois les dépenses réalisées, que la commune peut solliciter des financements auprès de ses partenaires. Cela explique le déficit. Au 31 décembre 2014, deux subventions restaient à percevoir : DETR (Dotations Equipements Territoire Rural) Réhabilitation de l'ancienne école : 218 666 euros
DETR Espace Reines des Alpes : 115 000 euros soit un total de 333 666 euros

Des élus agissant en « bon père de famille »

A aucun moment, la municipalité n'a été confrontée à des emprunts « toxiques ». Ces dernières années, ancienne et nouvelle municipalités confondues, nous avons fait le choix de financer un maximum d'investissements sur nos fonds propres afin d'éviter d'augmenter notre dépendance envers les organismes financiers. Les dépenses de gestion courante étant maîtrisées, une part importante de l'excédent nous permet de financer des travaux. De cette façon, nous conservons nos possibilités d'emprunt pour la réalisation de projets structurants pour la commune. A ce jour, le montant de l'encours de la dette est de 1 821 700 euros, montant très raisonnable au vue de notre fiscalité. ♥

La fiscalité

Les taux d'imposition des impôts locaux de notre commune sont stables depuis 2013, mais le montant de l'impôt acquitté par le contribuable évolue car la base des impôts directs est celle de la valeur locative du bien. Cette base subit annuellement une revalorisation votée dans la loi de finances.

Rappel des taux pratiqués en 2015 :

- Taxe d'habitation : 20,5 %
- Taxe foncière (Bâti) : 19,06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 96,01 %
- Taxe professionnelle : 27,92 % ♥

La bonne santé de la commune :

Malgré la baisse des dotations, la bonne santé de la commune nous a permis d'envisager des travaux en 2015. Les travaux de réhabilitation de la fruitière du Grenairon, s'inscrivent dans notre politique de soutien et d'aide au pastoralisme. Des travaux de réhabilitation des sanitaires du camping étaient indispensables afin de pouvoir mettre le camping en délégation de service public. La gestion du camping était à bout de souffle. De nos jours la concurrence

dans l'hôtellerie de plein air est tellement forte que si nous voulions être performants, la gestion devait être confiée à des professionnels. Souhaitant renforcer le tissu commercial afin de renforcer l'économie locale, il fallait redynamiser la place de la gare en réhabilitant les appartements et les commerces de l'immeuble communal qui avait brûlé. Les loyers perçus augmenteront nos recettes fiscales. Ces travaux ont également permis à l'espace culturel, l'agence postale et la médiathèque de réintégrer des locaux plus clairs et plus agréables en juin. ♥

La taxe de séjour, un mal nécessaire.

La taxe de séjour collectée auprès des vacanciers séjournant sur notre territoire permet à notre commune de financer les dépenses que nous engageons liées à la fréquentation touristique : services, voiries, accueil, toilettes publiques, accessibilité...

La taxe de séjour est reversée à la commune par le logeur qui la collecte auprès de ses hôtes. Son montant est fixé par le conseil municipal.

Il s'agit de ressources importantes, Malheureusement elle n'est pas toujours acquittée par les hébergeurs et ce manque à gagner est préjudiciable et non équitable. De plus, si elle n'est pas appliquée par les hébergeurs, elle est source de concurrence déloyale.

Elle doit donc être gérée de façon responsable.

Une communauté de communes, à quoi cela sert ?

QUELQUES EXPLICATIONS POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Faire partie d'une communauté est une obligation depuis le 1^{er} janvier 2002



La communauté de Communes des Montagnes du Giffre

Une communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a été créée le 1er janvier 2013, pour une durée illimitée. ♥

Le bureau communautaire

Il est composé du Président et de 7 vice-présidents.

Il prépare les décisions du Conseil Communautaire et veille à l'exécution de ces dernières une fois qu'elles ont été votées.

Les agents de la collectivité sont chargés de mettre en œuvre les décisions du Conseil Communautaire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.montagnesdugiffre.fr

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
508 avenue des Thézières
74440 TANINGES

Tél. : 04 50 47 62 00
Courriel : accueil@montagnesdugiffre.fr ♥



Le principe de spécialité

Comme tous les établissements publics, la CCMG est régie par le principe de spécialité. Elle ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées (principe de spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de son périmètre (principe de spécialité territoriale). Elle n'a donc pas la compétence générale d'une commune. ♥

Le principe d'exclusivité

La création de l'EPCI emporte le dessaisissement immédiat et total des communes pour les compétences transférées, ce qui engage durablement les communes, qui dès lors ne peuvent plus légalement intervenir, sous quelque forme que ce soit, dans les domaines de compétences transférées à la communauté de communes.

Dans le cas de compétences transférées, la communauté de communes exerce en lieu et place des communes membres. ♥

L'organisation : conseil, commissions, bureau et agents

Le conseil est composé de 28 élus communautaires. Il se réunit environ tous les 2 mois en séances publiques.

Il désigne les membres du bureau et des commissions et il vote les budgets, les actions et les projets.

Les compétences

Elles concernent différentes thématiques :

- aménagement de l'espace,
- développement économique d'intérêt communautaire,
- politique du logement et du cadre de vie,
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de structures culturelles d'intérêt communautaire,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- action sociale d'intérêt communautaire,
- construction, aménagement et gestion des bâtiments de gendarmerie,
- construction, aménagement et gestion des maisons funéraires. ♥



Les commissions sont composées d'élus communautaires, leur rôle est d'élaborer et de proposer les actions et les projets qui sont présentés en conseil. ♥

Révision / élaboration du Plan Local d'Urbanisme

2^E ÉTAPE



La première étape du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à savoir la phase de diagnostic a été présentée en réunion publique le 31 octobre 2014. Suite à cette phase d'analyse, la commission urbanisme a travaillé sur le projet d'aménagement et de développement durable, ce document a pu être présenté dans la nouvelle salle des fêtes le 6 mai 2015. ♥



Un Projet de Territoire pour SIXT-FER-A-CHEVAL

Qu'est ce que le PADD ?

Pièce obligatoire du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est semblable à une charte politique, exposant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, qui concernent l'organisation de l'ensemble du territoire communal pour les années à venir. Ce document n'existait pas dans le document d'urbanisme précédent, le POS.

Il doit respecter les principes d'équilibre et de durabilité (articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme). Bien que non opposable aux permis de construire, il constitue la « clef de voûte » du PLU, essentiel dans la cohérence du document d'urbanisme. Les autres pièces du PLU qui ont une valeur juridique ont l'obligation : Pour les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), de respecter les orientations du PADD. Pour le règlement, d'être cohérent avec le PADD.

Sixt s'est fixé 4 grandes orientations stratégiques

MAITRISER et orienter le développement démographique et touristique en fixant des limites stratégiques à l'urbanisation.

PRESERVER les valeurs paysagères, environnementales, agricoles, patrimoniales du territoire.

VALORISER le tissu économique par la mise en place d'une stratégie touristique ambitieuse et raisonnée.

RELIER les entités urbaines par des connexions douces (permanentes et touristiques) tout en intégrant les déplacements automobiles et le stationnement.

MAITRISER

OBJECTIF N°1 :
HIÉRARCHISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN EN FONCTION DE L'ARMATURE TERRITORIALE.



Les pôles structurants, c'est-à-dire le Chef lieu et Salvagny devront être complémentaires et non « concurrents ».

OBJECTIF N°2 :
SIXT CŒUR VILLAGE, RECOMPOSER LE PAYSAGE URBAIN DU CHEF-LIEU POUR LUI DONNER PLUS DE VISIBILITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ.

Réorganisation du plan de circulation : Repenser le schéma de circulation pour passer d'un Chef lieu « évité » à un Chef lieu « attractif »
Franchissement du Giffre en aval du Chef lieu pour créer une porte d'entrée par l'école et le secteur Gare.

Revalorisation urbaine : Restructurer le « quartier de la Gare » à réorganisant la trame viaire et en optimisant les dents creuses
Permettre le maintien d'un linéaire commercial structurant à l'appui de ce projet. Valoriser les espaces publics existants et recalibrer l'espace de la gare pour créer une place structurante.

Diversification de l'offre en logements : Proposer des formes d'habitats (collectifs et intermédiaires) répondant aux parcours résidentiels des ménages et optimisant le foncier. Préserver le patrimoine bâti.

OBJECTIF N°3 :
SALVAGNY, UN PÔLE TOURISTIQUE À VALORISER DANS LA PERSPECTIVE DE REDÉPLOIEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE MULTI-SAISON.

Accompagner le redéploiement de l'offre touristique par une stratégie de développement d'hébergements touristiques intégrés

OBJECTIF N°4 :
PRIVILÉGIER L'URBANISATION EN DENTS CREUSES DANS LES AUTRES ENTITÉS URBAINES, EN FIXANT DES LIMITES STRATÉGIQUES POUR L'URBANISATION.



Révision/élaboration du Plan Local d'Urbanisme

PRÉSERVER

OBJECTIF N°1 : PRÉSERVER LA TRAME BLEUE ET LA TRAME VERTE DU TERRITOIRE

- Maintenir les cordons boisés.
- Préserver les vergers existants et les arbres « singuliers et remarquables ».
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel.
- Préserver la trame verte et la trame bleue.
- Prendre en compte la problématique des risques.

OBJECTIF N°2 : PRÉSERVER LES SÉQUENCES PAYSAGÈRES SINGULIÈRES

- Maintenir et valoriser les vues sur le grand paysage
- Gérer les franges paysagères entre le tissu bâti et les zones agricoles paysagères
- Préserver l'identité paysagère des tissus urbains
- Maintenir des coupures vertes entre les différents hameaux

OBJECTIF N°3 : PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES AGRICOLES

- Préserver les capacités de production des exploitations agricoles en garantissant sur le long terme les surfaces destinées à la profession
- Développer une stratégie de reconquête des espaces agricoles situés en pied de coteau
- Protéger les sièges d'exploitations existants par rapport à une nouvelle urbanisation
- Anticiper sur les localisations favorables des futurs sièges d'exploitation
- Intégrer la problématique des déplacements agricoles
- Permettre une diversification des filières

OBJECTIF N°4 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE LOCAL (PETIT PATRIMOINE, BÂTI TRADITIONNEL, BÂTI HISTORIQUE)

- Protéger les entités bâties historiques de la commune
- Identifier et protéger les bâtis traditionnels
- Préserver le petit patrimoine local
- S'inspirer de l'architecture traditionnelle dans l'écriture architecturale et urbaines des futurs projets



VALORISER

OBJECTIF N°1 : CONFORTER LA « VIE DE VILLAGE » DE SIXT-FER-À-CHEVAL EN PÉRENNISANT LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

- Pérenniser les activités économiques locales, c'est définir une stratégie touristique ambitieuse, réaliste et raisonnée
- Maintenir et recentrer les linéaires commerciaux sur les deux polarités principales et en deuxième lieu sur Salvagny comme pôle d'appui et pôle touristique
- Permettre la création d'une zone artisanale intégrée à l'environnement répondant aux besoins actuels et futurs

OBJECTIF N°2 : PORTER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE AMBITIEUSE RESPECTANT « L'IMAGE » DE SIXT-FER-À-CHEVAL

- Développer un hébergement touristique toute saison « sur mesure » reprenant l'écriture urbaine et architecturale des « villages ».
- Accompagner le redéploiement du domaine skiable et revaloriser les alpages
- Renforcer l'accessibilité et valoriser les aménagements des sites

RELIER

OBJECTIF N°1 : RELIER LES DIFFÉRENTES ENTITÉS URBAINES PAR DES CONNEXIONS DOUCES (ÉTÉ / HIVER)

- Relier les différents pôles par des liaisons douces et structurantes pour la population permanente et pour les touristes
- Prévoir notamment une liaison « touristique » entre le chef-lieu et Salvagny

OBJECTIF N°2 : RECONFIGURER LE PLAN DE CIRCULATION DU CHEF LIEU.

OBJECTIF N°3 : QUALIFIER LES ENTRÉES DE TERRITOIRES. PRENDRE EN COMPTE LA PROBLÉMATIQUE DU STATIONNEMENT POUR L'HABITAT PERMANENT ET POUR LE TOURISME

- Conforter le chef-lieu dans son rôle de « porte d'entrée urbaine » sur le territoire
- Requalification de la porte d'entrée « géographique et paysagère » du territoire au niveau des gorges des Tines
- Mener une stratégie d'offres en stationnements en phase avec les besoins touristiques et en lien avec le besoin de la population permanente

Dans notre prochain numéro : le PROJET REGLEMENTAIRE

Suite au PADD, le projet communal sera traduit règlementairement au sein du plan de zonage définissant les possibilités d'occupation et d'utilisation des sols.

Le CRPF, un appui pour les propriétaires forestiers privés



Sixt-Fer-à-Cheval

Surface de forêt privée : 637,3 ha

Nombre de propriétaires : 507

Dans le cadre des actions du Contrat Développement Durable Rhône-Alpes du FAUCIGNY et de la Charte forestière de territoire ARVE-GIFFRE, un technicien forestier a pu être recruté au Centre Régional de la Propriété Forestière et dédié au territoire.

Une de ses missions principales est d'informer les propriétaires sur la gestion forestière et de les aider à se regrouper pour mieux rentabiliser les opérations en forêt.

Exemples de chantiers réalisés grâce à la présence de ce technicien forestier :

Eclaircie de 4 ha sur la commune de Châtillon sur Cluses, regroupant 7 propriétaires.

Coupe de jardinage de 5 ha sur les communes d'Arâches-la-Frasse et de Morillon, regroupant 2 propriétaires.

Projets sur Mieussy de réunir 68 propriétaires pour la gestion d'un massif de 30 ha, ou encore sur la commune de Scionzier, 4 propriétaires pour 1,2 ha.

Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Faucigny est un dispositif contractuel mis en place entre la Région Rhône-Alpes et les Communautés de communes qui permet de mobiliser des subventions régionales et de fédérer les collectivités locales, les partenaires et la société civile autour de la mise en place d'un plan d'action sur 6 ans sur des enjeux divers et variés ciblés par les élus locaux et partenaires. Parmi les enjeux, la forêt représente un des axes forts du développement rural de ce dispositif.

La Charte Forestière du Territoire ARVE- GIFFRE : Un programme ambitieux pour le territoire

Sur l'ensemble des 18 communes constituant cette charte (Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes), la forêt couvre plus de 25 000 ha (soit 45 % de la surface du territoire). Cette forêt qui occupe les versants entre les plaines agricoles, urbanisées et industrielles et les sommets rocheux, joue un rôle important dans le développement durable et équilibré du territoire. C'est pour cela qu'une charte forestière a été réalisée (en 2013).

4 enjeux principaux ont été mis en avant :

- L'accès à la ressource
- La gestion durable et multifonctionnelle des forêts.
- La valorisation du bois d'œuvre.
- Le développement de la filière bois.

Les projets de la Charte s'adressent à tous : collectivités, propriétaires forestiers privés, entreprises locales du bois et de la forêt, habitants, utilisateurs de la forêt (chasseurs, randonneurs, guide / accompagnateurs, etc.) et les différents organismes de l'environnement par exemple.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) : un organisme public au service des propriétaires forestiers privés

Le CRPF est un établissement public chargé de développer et d'améliorer la gestion des forêts privées avec un objectif de gestion durable. Tous les aspects (économique, social, environnemental) de la forêt sont pris en compte. Cet organisme a pour principal objectif d'améliorer la gestion forestière tout en augmentant la mobilisation. Il privilégie pour ce faire 3 domaines d'actions :

- la gestion planifiée,
- le conseil, la sensibilisation et la formation des propriétaires
- le regroupement des propriétaires

Un rendez-vous rapide pour diagnostiquer votre parcelle

Si vous souhaitez acheter ou vendre des parcelles forestières, rechercher des limites, obtenir des conseils de gestion forestière sur vos parcelles, exploiter des bois, replanter des semis ou tous types de renseignements sur la forêt, vous pouvez contacter Julien LAGER, technicien forestier de votre secteur.

Le technicien forestier a également pour rôle de fédérer les propriétaires d'un secteur ou d'un massif pour une exploitation cohérente et durable.



Contact

Julien LAGER

Technicien forestier du CRPF pour le Faucigny

06 16 31 18 23

Julien.lager@crpf.fr



Sixt, le premier territoire pastoral de Haute-Savoie

LE PASTORALISME REGAGNE LES SOMMETS

De tous temps, l'immensité de notre territoire a permis aux paysans d'occuper de nombreuses et vastes prairies en altitude pour y faire paître leurs troupeaux. L'enjeu y était important ; l'herbe dans les alpages a toujours été de bonne qualité alors que, dans la vallée, la récolte du foin en grande quantité permettait aux bêtes de passer les longs hivers. Si l'activité pastorale a sensiblement chuté il y a une trentaine d'années, elle connaît aujourd'hui une nouvelle dynamique avec dorénavant 17 exploitants agricoles présents dans les alpages, faisant de Sixt le premier territoire pastoral de Haute-Savoie. Pourtant, les conditions d'exploitation ne sont pas toujours évidentes pour ces agriculteurs. Travaux d'accès, reconquête de pâturages ou encore entretien des aménagements, telles sont leurs contraintes à surmonter, aidés en cela par le soutien actif et financier de la commune et de l'Association Foncière Pastorale. État des lieux à travers quatre producteurs laitiers.

De Sales à la Vogealle, des troupeaux variés

Pour leur plus grand plaisir, les randonneurs ont donc toutes les chances de tomber sur de nombreux troupeaux au cours de leur promenade. Parmi eux, les moutons sont les plus représentés. Sales, Anterne, mais aussi le Fond de la Combe, le Boret et Sambet sont des secteurs occupés par les ovins. Du côté de Trécot, les brebis et les agneaux de Karine Richard pâturent les quelques 25 hectares sous la Pointe de Bellegarde, rarement avant le 14 juillet. Sur ses 80 brebis Thônes et Marthod, une race à faible effectif, une vingtaine doit cependant rester à la bergerie pour maintenir la production laitière. « L'aspect limitant de cet alpage pour moi, c'est que je ne peux pas traire mes brebis là-haut, c'est trop escarpé et difficile d'accès. C'est pourquoi je monte les brebis tariées » explique Karine qui, avec une production de 10 000 litres de lait par an, fabrique fromages et yaourts. L'alpage de Salvadon est quant à lui exploité par famille Cassina, GAEC des gorges des Tines, depuis les années 70 « mais nous la nouvelle génération, nous y sommes depuis 2001 ». précise Gaëlle. Leurs 60 vaches à lait et leur 50 chèvres permettent de produire en moyenne respectivement 900 et 100 litres de lait.



◀ DÉMONTAGNE AU PAS DE SALES



▲ NOS VACHES NE SONT PAS STRESSÉES.

« On fabrique la totalité à Salvadon car c'est trop compliqué de descendre le lait ». Faire pâture les bêtes à l'alpage est pour eux « une conception de l'agriculture de montagne mais aussi une étape obligée car, en bas, les surfaces baissent d'années en années ». Sous le Buet, la quinzaine d'ânesses de Sylvie Dalibard foule cet été l'alpage des Fonts pour la deuxième année consécutive. Cette ancienne infirmière a décidé, en 2011, de vivre de sa passion en créant un élevage d'ânes sardes et de Savoie, deux races du terroir, et ainsi transformer le lait d'ânesse en soins cosmétiques bio. Pour les fabriquer, elle utilise le surplus de lait des ânesses qui allaitent en priorité leur petit. Cela représente 300 litres de lait par an. Installée le reste du temps à Faucigny, sa venue aux Fonts a été pour elle l'opportunité de mettre en pratique l'option qu'elle a choisie au cours de sa formation, à savoir la gestion d'un alpage. « En plus, je peux le faire dans un cadre magnifique ! » ajoute-t-elle. Même son de cloche du côté de Grenairon où, l'année dernière, David et Christelle Raymond ont repris l'alpage inexploité depuis 1969. « On ne regrette pas notre installation ici,

on ne se lasse pas du paysage » affirme Christelle. C'est à la mi-juin que David emmontagne avec ses 60 chèvres et ses 50 moutons avant d'être rejoint par sa famille sitôt l'année scolaire terminée. Le lait de chèvre permet de produire tomates, tommes, séracs ou autres crottins, le tout dans l'ancienne bergerie rénovée. ♥



Des alpages à entretenir... et à reconquérir

Des actions sont régulièrement nécessaires pour maintenir un alpage en activité. Chaque année, la mairie attribue un budget au pastoralisme dans le cadre de travaux et d'aménagements divers comme la rénovation ou la construction de chalets pour les exploitants. C'est ainsi qu'un abri de berger non loin du lac d'Anterne a été réalisé l'année dernière, après la rénovation du chalet de la Vogealle en 2012 (Coût : 24 835,98 €. Financement : Conseil Départemental et Commune). À Salvadon, d'importants travaux ont été nécessaires sur l'alimentation en eau de l'alpage avec la mise en place d'une cuve enterrée de 5 000 litres pour un montant de 17 724,91 € (financements Europe, Région et Commune). Dans le Pas de Sales, des travaux de brochage ont été entrepris pour sécuriser un passage devenu trop glissant. Ces projets sont réalisés en étroite collaboration avec l'AFP, souvent maître d'ouvrage, ce qui permet d'obtenir les meilleurs taux de subventions. Bien sûr, les bergers contribuent eux aussi à l'aménagement de l'alpage. « On a fait de nouvelles plates-formes de traite et des réseaux pour avoir de nouveaux points d'eau » explique Gaëlle à Salvadon. La bergerie du Grenairon ayant besoin d'un coup de neuf, elle a été en partie rénovée, avec à l'intérieur un labo de fabrication. « Tout était à refaire », raconte Christelle. La mairie a financé l'hélicoptage des matériaux et nous avons réalisé les réparations qui urgeaient. » La commission communale Alpages, Forêt, Agriculture prévoit prochainement d'autres travaux de gros œuvre sur ce bâtiment ainsi que la pérennisation de l'alimentation en eau de la bergerie et du refuge. Mais là où se concentre une grande partie des efforts, c'est dans la reconquête pastorale, avec pour principaux objectifs l'augmentation de surfaces de pâtures et la préservation des paysages de Sixt. Reconquête dans les alpages mais aussi dans la vallée où là encore, chaque acteur du pastoralisme oeuvre dans le même sens. Au pied de la piste des cascades, deux parcelles communales ont été défrichées pour être de nouveau exploitées. À l'Arblas, juste avant le pont des Eaux Rouges, la mairie a déboisé 1 hectare pour en faire un pré de fauche.

Plus haut, c'est les Plans du Frénalay qui ont retrouvé leurs paysages d'antan grâce à l'AFP. Le débroussaillage mécanique laisse parfois la place au débroussaillage par la force de tonte animale. Par exemple, le Fond de la Combe a accueilli de 2011 à 2013 des troupeaux d'intérêt collectif (TIC) composés de moutons en grande quantité, avec un soutien financier du Département à hauteur de 80%. Pour une meilleure efficacité, des parcs de nuit serrés permettent une tonte plus accentuée sur des surfaces réduites. Karine, une des dernières à s'installer, a du elle-aussi faire fonctionner la tronçonneuse, que ce soit au Vivier, à la Chapelle ou encore à la Chaletaz entre autres. Dans le défrichement de ces parcelles inexploitées, elle a pu aussi compter sur des



chèvres et quelques ânes. C'est justement avec ces équidés que Sylvie a regagné de la surface aux Fonts grâce à la méthode dite de « piétinement ». Comme dans bien d'autres secteurs, il s'agit d'un travail de longue haleine dont la mairie assure un suivi annuel avec les exploitants. Par ailleurs, il est à noter l'implication des bénévoles dans ces actions d'entretien par le biais de corvées où se côtoient chasseurs, propriétaires de chalets ou simples

passionnés de montagne. Leur dévouement en fait des acteurs importants de la vie pastorale. Dans la vallée, les travaux de débroussaillage seraient encore nombreux pour des agriculteurs en manque de surfaces exploitables. C'est pourquoi, nous ne pouvons qu'encourager les initiatives personnelles d'entretien de parcelles privées. Il en va du maintien de l'activité agricole de notre village. ♥

L'Association Foncière Pastorale (A.F.P.)

L'A.F.P. de Sixt-Fer-à-Cheval, a été créée en 2001. C'est un regroupement de propriétaires de terrains, privés et publics, (% privé/public, les surfaces gérées par l'AFP, la surface totale d'alpage et le % surface AFP/surface alpage totale) constitué sur un périmètre défini, qui a pour principales missions d'assurer ou faire assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs permettant une bonne utilisation des fonds ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou à la protection

des sols. Cette structure peut également donner en location les terres situées dans son périmètre. L'ensemble des propriétaires adhérents se réunissent en assemblée générale, au moins une fois tous les 3 ans. Ils élisent, à cette occasion le syndicat de l'Association. Le syndicat met en application la ligne de gestion définie par l'assemblée. Il délibère notamment sur les projets et travaux à engager, sur leurs exécutions, vote le budget annuel, recourt éventuellement à l'emprunt, décide des conditions de location des alpages, etc. ♥

3 questions à Paul Deffayet, son président

Paul, peux-tu nous décrire l'AFP et son fonctionnement ?

L'AFP de Sixt-Fer-à-Cheval a été créée le 26 mars 2001 avec le soutien technique et administratif de la Société d'Économie Alpestre (SEA). Sa surface est de 2906 ha et elle représente environ 800 propriétaires. Outre ma fonction de président, elle est composée d'un vice président, Stéphane Bouvet, et de sept membres titulaires : Guillaume Mogenier, Dominique Barbier, Jean-Pierre Cassina, Roland Barbier, David Raymond, Anne Scuri et Germain Denambride. Chaque titulaire a un suppléant.

Quelles sont ses missions ?

Elle a été créée pour assurer une meilleure gestion des alpages par des conventions pluriannuelles de pâturages. Ses missions sont la lutte contre la friche, l'amélioration des accès aux alpages, la pose de passages canadiens, la création de plateformes de traites, le curage de ruisseaux, la construction et la remise en état d'abris de bergers. Par exemple, nous avons réalisé dernièrement plusieurs opérations de débroussaillage pour une reconquête de pâturages, l'installation d'un troupeau d'intérêt collectif (TIC) sur le secteur Combe, Boret, Vogealle, ainsi que l'amélioration du captage de l'eau de Salvadon et la reconstruction de l'abri à cochons. L'ensemble des travaux est subventionné par la région et le conseil départemental.

Quels sont les projets en cours et à venir ?

Cette année, nous avons revu les conventions de pâturage et nous allons revoir l'emplacement de la salle de traite aux Praz de Commune afin de la mettre sur un sol plus sec pour éviter le ravinement près des chalets et rendre l'alpage plus accueillant aux promeneurs.

La Réserve Naturelle de Sixt-Passy et ses enjeux

La Réserve Naturelle de Sixt-Passy fait partie des plus grandes réserves naturelles de France métropolitaine. Sa grande amplitude altitudinale et les nombreuses orientations créent une grande richesse au niveau des habitats naturels, dont certains sont quasiment uniques au niveau de la Haute-Savoie. 90 % du territoire de la réserve est d'ailleurs occupé par dix-sept habitats différents, tous d'intérêt européen. On trouve parmi ceux-ci des pelouses, falaises et éboulis calcaires.

Les vallons présents sur la réserve naturelle ont chacun une particularité et un intérêt qui nécessite la mise en œuvre de mesures de protection. Certains secteurs, de par les difficultés d'accès, offrent de grandes zones de tranquillité. ♥



▲ PHOTO JULIEN HEURET - LAC, VALLON D'ANTERNE

La zone pâturée est souvent composée de pelouses à Laïche ferrugineuse, de pelouses de crêtes à Elyna, de versants à Sesslerie bleue et de nardaies.

On trouve également des landes à Rhododendron ferrugineux et des fourrés à Genévriers des Alpes en bon état de conservation. Les zones humides sont composées de marais à Laïches de Davalet de bas-marais acides. Ces habitats sont globalement en bon état de conservation. Ces alpages sont aussi le milieu de vie des mammifères typiques des alpes, notamment le Chamois et la Marmotte. Ils constituent aussi des zones de chasse et d'alimentation pour l'Aigle royal et le Gypaète barbu et des places de chant du Tétralyre y sont présentes. Enfin, au-delà de 2100 m d'altitude, les Lagopèdes alpins y trouvent un territoire de reproduction idéal. ♥

Un impacte positif sur la biodiversité

Au fil des années, des travaux ont été réalisés en concertation entre le gestionnaire de la Réserve, la Commune et les alpagistes, avec un double objectif de maintien des potentialités fourragères et de la biodiversité (parcours des troupeaux en fonction de la conservation des milieux et des disponibilités fourragères, réalisation de travaux en faveur du Tétralyre, limitation

de l'extension des ligneux et réinvestissement des alpages qui n'étaient plus exploités).

L'ouverture et l'entretien des milieux naturels présents sur les alpages, par les troupeaux avec parfois le renfort du débroussaillage permet d'avoir un impact positif sur la biodiversité.

Ainsi le travail du « Troupeau d'Intérêt Collectif » sur le secteur du Fond de la Combe, et entre le Boret et les Bécas, Pérua, permet de limiter l'extension des ligneux et de réinvestir des zones d'alpages en cours d'embroussaillage.

Comme cela avait été écrit dans le projet de Plan de gestion de la Réserve Naturelle, le gardiennage des troupeaux permet d'assurer l'équilibre entre conservation de la biodiversité et pâturage ovin. Dans les secteurs non gardés, des impacts négatifs peuvent être constatés, comme la dégradation des pelouses alpines et des zones de crêtes ou des accumulations de déjections sur les zones de repos, etc. ♥

▼ PHOTO JULIEN HEURET



▲ PHOTO THEOPHILE LAURENT



▲ TÉTRAS LYRE MÂLE PARADE - ©GEOFFREYGARCEL

En 2014, en accord avec la Commune, Asters et la SEA ont travaillé sur le projet pastoral d'Anterne. Sur la base d'un projet de nouvelle cabane pastorale sur ce secteur, la réflexion a été élargie à l'ensemble de la conduite pastorale et à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité (zones humides, pelouses d'altitudes, reproduction du Lagopède alpin).

Tétralyre et chardon bleu

Dans le cadre du Plan Régional d'Actions en faveur du Tétralyre, piloté par l'Observatoire des Galliformes de Montagne, des diagnostics de la qualité des habitats de reproduction du Tétralyre ont été réalisés sur certaines unités pastorales. Ces diagnostics permettent de croiser le type de végétation et la qualité des habitats nécessaire à la reproduction du Tétralyre.

Asters réalise un suivi du couvert végétal suite au passage du Troupeau d'Intérêt Collectif sur les secteurs du Boret et de la Vogelle. Les zones de Chardon bleu, espèce d'intérêt européen, présentant une population en bon état à Sixt sont particulièrement suivies.

Ils font d'ailleurs l'objet d'un suivi à l'échelle des alpes françaises, piloté par le Conservatoire Botanique Alpin. Son objectif qui passe par une prospection de l'ensemble des zones potentiellement favorables est de mieux connaître l'état de conservation global de l'espèce. Un secteur en particulier est suivi plus finement tous les 5 ans.

Au niveau de la réserve de Sixt-Passy, ce suivi permet d'échanger avec le berger en début de saison suivante afin d'orienter ses pratiques vers une intégration des intérêts fourragers du troupeau qui impacte le moins possible les habitats et les espèces remarquables ♥

Article communiqué par Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute Savoie.



▲ AQUARELLE VALLON DE SALES PAR M. ERIC ALIBERT

Une véritable concertation

Neuf alpages sont situés sur le territoire de la réserve naturelle (Salvador, Mouillettes, Commune, Praz de Commune, Salamanes, Grand pré de Sales, Anterne, Fond de la Combe et Boret-Vogelle). Ils représentent environ 2 500 ha.

Le maintien et l'organisation des activités pastorales constituent l'un des objectifs de la réserve naturelle et de la partie du site Natura 2000 qu'elle contient. Cette activité pastorale joue un rôle important dans les enjeux de préservation et d'entretien des habitats

naturels. Une convention destinée à pérenniser les alpages laitiers et à valoriser le patrimoine naturel, a d'ailleurs été signée en octobre 1997 par les partenaires (Commune, alpagistes, chasseurs, Asters, etc.). Aujourd'hui encore une véritable concertation est mise en œuvre entre l'équipe de la réserve naturelle, les alpagistes et la SEA. Au plan de la biodiversité, les alpages abritent des habitats présentant un intérêt européen (comme par exemple sur l'alpage d'Anterne.

Prazon, un groupe folklorique qui a des jambes de 20 ans

EN AVANT POUR LE QUADRILLE



Un peu d'histoire

Un peu avant 1960, sous l'impulsion du curé Détraz, un groupe composé uniquement de jeunes filles de la commune, dont certaines sont habillées en homme, danse la Badoise à un rassemblement des Jeunesses Agricoles Catholiques à Viuz-en-Sallaz. Elles sont accompagnées à l'harmonica par quatre musiciens, Maurice Ducroz, Lucien Raphet, René Nicoud et Edouard Denambride. Était-ce la première impulsion ? Certainement. Suite à cela, Gaston Détraz, curé de la paroisse, Oscar Ducroz et Augustin Moccand Jacquet créent pour la jeunesse, le groupe folklorique Prazon. Prazon, c'est le nom d'un alpage, ou montagne comme on disait, dans le Cirque-du-Fer-à-Cheval.

En 1960, les deux départements savoyards s'apprentent à commémorer le centenaire de leur rattachement à la France. Dans chaque village des fêtes sont organisées. A Sixt, le nouveau groupe folklorique Prazon y participe. Il a fallu répéter. Le quadrille de Vercland à lui seul, a demandé un hiver de répétitions avec le disque du groupe septimontain de l'époque «la Jaysinia» et sous la direction de Clémentine et Désiré Délesmillières de Vercland. Première sortie à Annemasse à l'hôtel de France suivie de beaucoup d'autres dans le département et en Suisse. Le 08 octobre 1960 le groupe folklorique Prazon se produit devant le Général De Gaulle à Bonneville lors de sa visite officielle dans les départements savoyards. Tous les ans, pendant une trentaine d'années, le groupe participe aux rassemblements de l'Union des Groupes Hauts Savoyards dont le but est de maintenir vivant un patrimoine de chants, danses, coutumes et légendes. Début des années 80, les musiciens du groupe enregistrent un disque 45 tours de 5 morceaux dont 2 chants, dans les locaux de Vaillance et Sourire à Salvagny. Illustre membre du groupe, François Cassina, dit «le père François» a agrémenté nos représentations de démonstration de filage de la laine avec son rouet, histoires en patois et chants pendant de nombreuses années. Les danses traditionnelles savoyardes évoquent le labeur, la vie d'autrefois, la société. La Badoise, les Bougnettes, le Rigodon, le Chibreli, rythmaient la vie de nos aînés. A l'époque, il y avait des musiciens dans chaque famille, ils apprenaient «à l'oreille» les airs lors des mariages, des veillées ...

Et de nos jours

Notre groupe, aujourd'hui composé d'une trentaine de danseurs et musiciens en tenue d'époque transmet ces danses savoyardes créées autrefois au cours des longues soirées d'hiver au son des clarinettes et des accordéons. Nous sommes fiers de danser aussi des musiques sizères comme les airs de carnaval et la valse Balducci composée à la montagne de la Vogele par le berger italien du même nom. Certains de nos costumes sont d'époque comme les coiffes blanches en dentelle tuyautée typiques de Sixt-fer-à-cheval, d'autres sont restaurés ou entièrement refaits dans le respect du savoir faire d'autrefois. Nous essayons de représenter tous les costumes de la vie du XIX^{ème} siècle, tenue de travail, de dimanche, de fêtes, mais aussi de deuil.

C'est toujours avec joie que nous nous retrouvons pour les répétitions le dimanche soir tous les quinze jours en automne et au printemps. Nous nous produisons essentiellement sur le département, à Sixt bien sûr, mais aussi pour les fêtes au village et foires chez nos voisins. L'avantage d'habiter à Sixt-fer-à-cheval, c'est que quand on danse «par en-bas», il y a toujours, sur la route un endroit ouvert pour s'arrêter boire un verre. C'est vrai que toutes les occasions sont bonnes au folklore pour fêter quelque chose, les naissances (et elles sont nombreuses!), les anniversaires, les permis, les examens. Et si il n'y a rien à arroser, et bien tant pis, on s'arrête



quand même en mémoire de tous ceux qui nous ont quitté et qui eux, n'avaient pas besoin de prétexte pour faire une pause en rentrant. Au folklore, on y vient en couple, entre amis, de 18 à 60 ans, on partage, on échange, toujours dans la bonne ambiance et l'amitié. Et comme dans les autres associations de la commune les générations se mélangent et c'est ce qui fait que ça dure ! Ce sont succédés à la présidence du groupe folklorique: Oscar Ducroz, dès sa création, Marcel Scuri, Pierre Moccand, André Barbier, Alain Forax, Pierre Moccand et depuis 1990, Frédéric Martin avec à ses côtés au comité, Josiane Martin, Aurélie Coudurier, Stéphanie Deffayet et Christelle Emond. ♥



Evénements survenus depuis le dernier bulletin municipal. L'ensemble du Conseil municipal félicite chaleureusement les nouveaux parents et les nouveaux mariés, et leur adresse à tous, ses vœux de bonheur.

Naissances

26/12/2014 Alessio, Julien, Patrizio DEFFAYET, enfant de Ornella et Thomas DEFFAYET
28/12/2014 Adrien, Didier, Michel BOUVET, enfant de Nathalie et Benoît BOUVET
09/01/2015 Léa CAREDDU, enfant de Ludovic CAREDDU et Laure BERGOT

Mariages

31/01/2015 Catherine, Marcelle LENOIR et Georges, Jacques POPPE

Le Conseil municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher.

Décès

10/03/2015 Odile, Colette, Clarisse PETIT, épouse GIRBAL
12/03/2015 Madeleine, Clémentine RANNAUD
04/04/2015 Laurence, Annick NEUVECELLE
20/06/2015 Lucien, Adolphe COMTE
08/07/2015 François, Joseph RICHARD-POMET

Les brèves

Petris de bonheur !

Nous souhaitons la bienvenue à madame et monsieur Grouleau, artisans boulangers Bio et sans gluten. Leurs produits seront fabriqués à Sixt et vendus uniquement sur les marchés environnants. Ils s'installent dans les locaux du bâtiment communal, à l'emplacement de l'ex-brasserie. Ils ont choisi Sixt-Fer-à-Cheval pour les valeurs de nature et d'authenticité qui correspondent à l'esprit qu'ils souhaitent véhiculer pour leurs produits. Leur activité débutera le 1^{er} septembre 2015, et nous leur souhaitons une belle réussite. ♥

Expositions

«la forêt de Haute Savoie»

On y retrouve un ensemble de kakémonos pédagogiques proposés par le Conseil départemental de Haute-Savoie.

Photos de Philippe Mulatier

Photographe animalier, Philippe Mulatier nous montre toutes les rencontres que nous pouvons faire au grès des sentiers du territoire de Sixt-Fer-a-Cheval.

Venez découvrir ou redécouvrir l'abbaye au travers de deux expositions.

ENTREE LIBRE, tous les jours de 13h30 à 18h30. ♥



L'identité visuelle de Sixt-Fer-à-Cheval

L'IDENTITÉ VISUELLE DE LA COMMUNE ÉTAIT CONFUSE

Plusieurs logotypes circulaient en même temps. Leurs couleurs, leurs typographies et les éléments du blason (les couleurs, l'aigle et la crosse,) avaient été modifiés au point qu'il était difficile de savoir quel était le bon.

Leur lisibilité et donc leur reconnaissance étaient insuffisantes.

Seul le blason d'origine pouvait être reconnu comme l'élément clé qui devait, de l'avis de chacun, être conservé. Une recherche sur le texte, sa typographie et la structure du logo, devait être menée de manière à rendre l'identité visuelle de la commune plus actuelle et surtout beaucoup plus lisible et identifiable. Une charte graphique définissant l'utilisation du logo et la papeterie de la commune devait être établie.

Ces travaux ont été confiés à Catherine Lenoir qui les a réalisés bénévolement.

Pour les férus d'héraldique voici la description des armoiries du village :

« De gueules à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef d'une tête d'aigle d'or et en pointe d'une crosse du même » ♥



Sixt Fer-à-Cheval

Elections régionales

Il n'est pas trop tard pour s'inscrire !

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2015 pour vous inscrire sur les listes électorales en Mairie et pouvoir participer aux élections régionales qui auront lieu les dimanche 6 et 13 décembre 2015. Les électeurs des douze départements (8 en Rhône-Alpes, 4 en Auvergne) et de la métropole lyonnaise composant la nouvelle région éliront 204 conseillers régionaux. ♥

Grandeur Nature

A l'espace culturel, une partie de l'exposition « Grandeur Nature » d'Asters est en cours d'installation dans la partie dédiée à la réserve naturelle. Cette exposition, destinée à la découverte des espaces naturels de Haute-Savoie, présente notamment le volet dédié à la haute montagne. On y retrouve des modules pédagogiques conçus sur la base de nombreuses photographies réalisées au fil du temps par les équipes d'Asters. En parcourant l'ensemble des réalisations, le visiteur pourra découvrir des illustrations didactiques, des fresques panoramiques, des bornes audiovisuelles ainsi que des espaces de projection. L'objectif est de sensibiliser un public jeune et familial sur les enjeux de préservation des espaces naturels, tout en se laissant charmer par le grandiose des paysages photographiés. ♥





▲ LES DERNIERS RACCARDS DE SALVAGNY

Très certainement d'origine valaisanne où ils s'appelaient de l'autre côté de la frontière, palets ou pilets, les raccards comme on dit chez nous, soutenaient nos greniers pour mettre leurs contenus à l'abri des rongeurs et autres nuisibles. Le dernier grenier sizeret posé sur des raccards se trouve à Salvagny. Nous avons voulu le mettre en valeur avant que le temps ne fasse, un jour, son œuvre.

Les clichés

A chaque numéro, nous présenterons des photographies mettant en lumière la richesse de notre village, ses hameaux, ses habitants, sa faune, sa flore... Vous avez des clichés que vous voulez partager ? Envoyez vos images à la rédaction. ♥

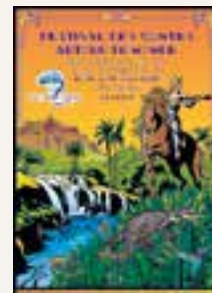
Agenda



♥ **Attention, cette fête n'a lieu que tous les 5 ans. Ne la manquez pas !**

Pas moins de quatre générations vous feront découvrir des savoir-faire ancestraux avec passion.

- Animations dans les chalets de démonstration.
- Animations des Guides de montagne de Sixt avec le matériel d'époque.
- Animations des sapeurs-pompiers avec le matériel d'époque.
- Défilé et concert par l'harmonie du Fer-à-Cheval.
- Chants savoyards par la chorale La Sizère.
- Danses folkloriques savoyardes par le groupe folklorique Prazon.
- Bal concert à 21h.



♥ **Du 13 au 15 août
4^{ème} Festival des contes**

Du 13 au 15 août, l'Espace culturel et l'Office de tourisme vous invitent au voyage avec une nouvelle édition du Festival des Contes autour du monde. Cette année, l'Amérique du sud et la Nature sont à l'honneur avec une riche programmation qui ravira les plus petits comme les plus grands. Le 15 août, le salon du Livre de Contes et Poésies prendra place à l'espace Reine des Alpes. Rencontres d'auteurs, dédicaces et conférences animeront la journée.

Entrée libre

Programme et renseignements :
Office de tourisme ou Espace culturel.

Dans le prochain numéro...

Contact  n°3
BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

Construire ou rénover,
privilégier l'intégration.